



Régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local en vigueur en Alsace-Moselle, l'association environnementale STOP FESSENHEIM est inscrite au Registre des Assoc. de Colmar.

L'association a pour but de protéger l'environnement et la vie humaine de la pollution radioactive d'origine accidentelle ou diffuse et de toutes les conséquences qui pourraient en découler.

Son action vise principalement à empêcher qu'un désastre nucléaire ne se produise en Alsace.

L'association participe aux travaux de la CLIS Fessenheim en qualité de membre associé.

Elle est membre du Réseau Sortir du Nucléaire.

**Siège :** 1 rue J-Baptiste Weckerlin  
F – 68000 Colmar

[stopfessenheim@gmail.com](mailto:stopfessenheim@gmail.com)

**Site :** [www.stop-fessenheim.org](http://www.stop-fessenheim.org)

**Contact :** André Hatz (président)

[ahatz.stopfessenheim@gmail.com](mailto:ahatz.stopfessenheim@gmail.com)

+33 6 82 02 69 79

## Le point de vue de l'association Stop Fessenheim

### **NON au projet de Technocentre, contraire à toute éthique :**

- **Car il va conduire à un très grave problème de santé publique :**

Les métaux issus du processus de recyclage envisagé conserveront une part de radioactivité. Disséminés sans aucune traçabilité, ils finiront en objets de la vie courante qui diffuseront des « très faibles doses » de radioactivité. Or, l'étude épidémiologique Inworks rapportée par l'IRSN met en évidence que, sur un temps prolongé, elles peuvent provoquer des cancers, voire des cancers létaux.

- **Car EDF et Cyclife refusent une véritable économie circulaire :**

Si les métaux refondus étaient réutilisés exclusivement dans l'industrie nucléaire, il s'agirait d'une logique circulaire. Mais très curieusement, EDF préfère disséminer la radioactivité ! C'est absolument inacceptable !

- **Car le Technocentre, prévu en zone sismique et 9 m en contrebas du Grand Canal d'Alsace, risque la submersion et l'inondation :**

EDF s'appuie sur des études sismiques obsolètes pour prétendre que la digue ne ferait « que fuir » en cas de séisme. Or, depuis les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) post-Fukushima, son risque de rupture devait être considéré. Ainsi, l'inondation majeure qui s'ensuivrait disséminerait des matières radioactives dans la plus grande nappe phréatique d'Europe.

- **Car le projet est contraire au Traité d'Aix la Chapelle**

En ne respectant ni les orientations du Traité d'Aix la Chapelle ni les réserves du Projet de Territoire, le Technocentre mettrait à mal la parole de la France !

- **Car ce projet va générer un gouffre d'argent public, alors que notre pays aurait bien d'autres priorités :**

Tout au long du Débat public, EDF a refusé d'exposer le détail des chiffres et les alternatives au Technocentre. Or, il apparaît qu'investissement et fonctionnement reposeront pour l'essentiel sur des fonds publics, la revente des métaux ne couvrant pas même les salaires ! Quant à réutiliser la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en la faisant passer d'EDF à Cyclife, ne s'agirait-il pas... d'une escroquerie ?



## Observations épidémiologiques aux faibles doses : relation dose-risque

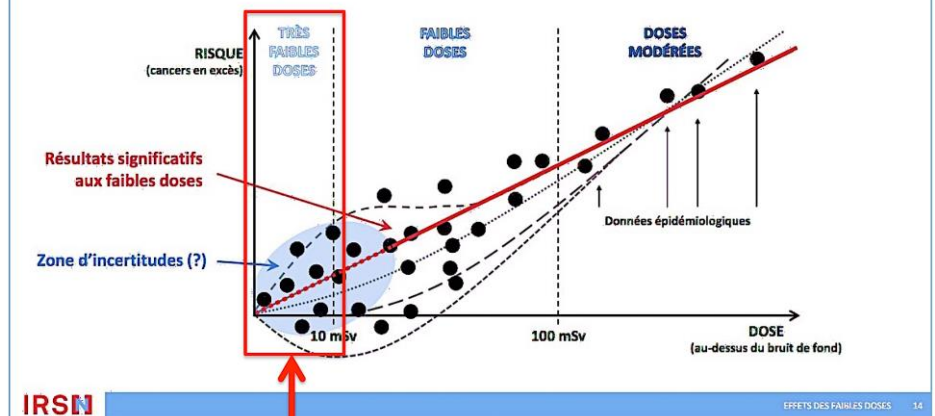


Diagramme montrant le risque de cancer en fonction de la dose efficace reçue (présenté lors du Débat public par l'IRSN).

**S'il y avait un effet de seuil pour les TFA, la zone que nous avons encadrée en rouge devrait être vide.**

## Le projet de Technocentre met en péril la santé publique

Dès 1972, le scientifique canadien A. Petkau (du Laboratoire d'Énergie Nucléaire du Manitoba) avait déjà mis en évidence qu'une exposition durable à de faibles doses de radioactivité peut rendre la cellule plus fragile qu'une exposition brève à des doses plus élevées (cf. [résumé CSFR](#))

Cependant, jusque récemment encore, nombreux sont ceux qui avançaient qu'en-deça d'une certaine dose efficace (la dose en Sievert – Sv – que l'on reçoit lorsqu'on est exposé à la radioactivité) il n'y avait aucun effet. C'est ainsi que le PNGMDR de 2022 a abouti à ce qu'un simple Décret (du 14 fév.2022) ouvre une possibilité (ciblée et conditionnelle) d'accorder au cas par cas des dérogations au Code de la Santé publique pour le recyclage de métaux TFA, dans la limite de 10 mSv.

Or, plus récemment encore (avril et août 2024), l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) se fondant sur plusieurs études impliquant 86 000 survivants d'Hiroshima et 309 000 travailleurs du nucléaire, sur les leucémies infantiles proches des centrales nucléaires et les cancers radio-induits après scanners, **a conclu à l'absence de seuils avec l'exposition à des faibles ou des très faibles doses.**

**Aussi petite que soit la dose reçue, il n'y a pas de seuil à l'exposition à la radioactivité** (cf. exposé IRSN lors du débat PNGMDR (17 juin 2024) et [présentation](#) lors du débat public Technocentre.

En conséquence, il serait **CONTRAIRE À TOUTE ÉTHIQUE** de disséminer des lingots métalliques qui contiendront encore de la radioactivité, aussi faible soit-elle. Cette radioactivité se retrouvera in fine dans nos objets du quotidien et pourrait potentiellement générer des cancers.

NOTRE SANTÉ VAUT PLUS QUE CES MÉTAUX RADIOACTIFS  
« RECYCLÉS »

## NON, il ne s'agira pas d'économie circulaire !

Si EDF portait l'intention de refondre des aciers radioactifs pour réutiliser **EXCLUSIVEMENT ce métal dans l'industrie nucléaire**, on pourrait parler de **recyclage vertueux en économie circulaire.**

Dans ce cas, la santé des populations ne serait pas mise en péril.

Ces métaux redeviendraient des générateurs de vapeur, des pompes, des containers ou des tuyauteries du nucléaire.

**La boucle serait bouclée !**

Il serait d'autant plus logique de réutiliser les métaux recyclés exclusivement dans l'industrie nucléaire, que ceux-ci répondent à des caractéristiques qualitatives très spécifiques.

Mais le but d'EDF est tout autre : il est de faire croire que les déchets radioactifs sont recyclables et sans danger.

**Procédé HONTEUX !**

Il ne s'agirait pas de dérogations ciblées au cas par cas, mais d'un **SYSTÈME ORGANISÉ** conduisant à une **DISSÉMINATION RADIOACTIVE IRRÉVERSIBLE**

## Le choix du site FESSENHEIM met en danger

- La nappe phréatique
- La santé des populations de part et d'autre du Rhin
- Les relations bilatérales France-Allemagne
- L'image de l'Alsace

## La fonderie Technocentre se trouverait 9 m sous le Grand Canal d'Alsace... en zone sismique !

Le Grand Canal d'Alsace a sa ligne d'eau située 9 m plus haut que le plancher prévu pour le Technocentre. La digue qui en retient les eaux est simplement constituée de sable et de gravier. Or, le site est en zone sismique.

EDF affirme qu'en cas de séisme avec réplique « **la digue fuiterait mais ne cèderait pas** ».

Il est établi qu'EDF, qui refuse de communiquer l'étude sismique sur laquelle elle se fonde, s'appuie en réalité sur le risque sismique de référence retenu lors de la construction de la centrale de Fessenheim (il y a 50 ans !). Celui-ci était alors estimé à  $(6,2 + \text{sécurité de } 0,5) = 6,7$  sur l'échelle de Richter, pour un épicentre situé... à 32 Km. Plusieurs études ont remis en question ce résultat, **la valeur de 6,9** (soit 7,4 si sécurisé) **semblant plus réaliste** (lire [Journal de l'Energie](#) - « Le risque sismique a-t-il été sous-évalué à la centrale nucléaire de Fessenheim ? »).

Or, à la suite de l'accident de Fukushima, dans le cadre des Évaluations Complémentaires de Sûreté (ECS), l'ASN avait spécifiquement demandé à EDF que « **soient examinées les conséquences de la rupture de la digue du grand canal d'Alsace** ». Cette demande du 5 mai 2011 avait été renouvelée le 8 juillet 2011. Mais EDF a systématiquement écarté cette exigence, se limitant à envisager la réalité d'un risque de lame d'eau sur les plateformes de l'îlot nucléaire ».

L'histoire retiendra que l'annonce en 2011 de l'arrêt définitif de la centrale nucléaire, puis son arrêt effectif en 2020, ont abouti à ce que l'exigence d'étude des conséquences d'une rupture de la digue, pourtant imposée par les ECS, soit elle-même... tombée à l'eau !

EDF annonce rehausser de 70 cm le plateau du Technocentre, ce qui permettrait éventuellement de parer à une simple « fuite », mais n'éviterait en aucun cas la **CATASTROPHE ANNONCÉE qui découlerait d'une RUPTURE DE DIGUE**, alors que le débit moyen du canal est de 1000 m<sup>3</sup>/seconde.

## Envisagée par l'ASN lors des exigences ECS en 2011, la submersion du site par les eaux du Grand Canal d'Alsace, reste une réalité !

Elle entraînerait dans la nappe phréatique (proche de la surface) quantité de polluants chimiques et radioactifs provenant notamment des opérations de grenailage-sablage de métaux TFA et pour certains FMA, ainsi que du laitier (très radioactif) entreposés avant évacuation. **Pour qui sait que cette nappe (la plus grande d'Europe occidentale) alimente des millions d'Européens en eau potable, il s'agit tout simplement d'une inconséquence effrayante !**

> Une inconséquence effrayante !



Comme si STOCAMINE ne suffisait pas !

La fonderie se trouvera **sous le niveau du Grand Canal** d'Alsace, alors que nous sommes **en zone sismique !**

9 m

Rupture de digue = submersion du Technocentre et dissémination **IRRÉVERSIBLE** de la radioactivité dans la nappe phréatique !

## La santé des populations de part et d'autre du Rhin mise en danger par :

- Les fumées radioactives : certains isotopes ne peuvent être arrêtés par les meilleurs filtres, les vents d'ouest les porteront aussi vers l'Allemagne
- La contamination probable de la nappe, voire des eaux du Rhin, aurait des conséquences internationales.

## Le Traité d'Aix la Chapelle est mis à mal par le projet de Technocentre :

**Nous lisons à l'Article 13 :** « Les deux États reconnaissent l'importance que revêt la coopération transfrontalière entre la République française et la République fédérale d'Allemagne pour resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière, notamment le rôle essentiel des collectivités territoriales et autres acteurs locaux à cet égard. **Ils entendent faciliter l'élimination des obstacles dans les territoires frontaliers** afin de mettre en œuvre des projets transfrontaliers et de faciliter la vie quotidienne des habitants de ces territoires. »

**et à l'Article 19** « Les deux États feront progresser la transition énergétique dans tous les secteurs appropriés et, à cet effet, développent leur coopération et renforcent le cadre institutionnel de financement, d'élaboration et **de mise en œuvre de projets conjoints, en particulier dans les domaines des infrastructures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique** ».

## Il faut bien constater que ces objectifs sont mis à mal par le projet de Technocentre !

**Ainsi, la mise en œuvre conjointe d'un projet de territoire** portant sur la reconversion de la zone de proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim, au travers d'un parc d'activités économiques et d'innovation franco-allemand, de la transition énergétique et de l'innovation **n'a pas abouti.**

**La raison en est notamment la perspective unilatérale du Technocentre.**

Pourtant depuis sa signature (y compris par J.B. Lévy, Pdg d'EDF) et à ce jour encore, l'« Action 4.2 §1 » de ce Projet de Territoire le stipule clairement :

**« À ce stade, le projet de technocentre ne fait PAS l'objet d'un accord ».**

## Perte d'image pour l'Alsace !

### L'Alsace s'identifie positivement pour :

- La richesse de son patrimoine
- Sa gastronomie
- Sa nature préservée
- Son identité forte et accueillante
- Son tourisme
- Sa position stratégique en Europe
- Et pour l'amitié franco-allemande qui l'anime, celle-ci même qui s'est notamment forgée dans les luttes contre les industries polluantes (Marckolsheim, Wyhl, Fessenheim, Gertsheim...) !

**L'Alsace doit rester terre d'excellence et de partage ! Elle n'a pas vocation à favoriser la dissémination radioactive, contraire à toute éthique.**

Les intérêts particuliers court-termistes du microcosme de Fessenheim ne doivent pas prévaloir sur l'intérêt général !

## Le Technocentre serait un gouffre financier pour l'argent public !

**C'est insensé :**

- **alors que la France peine à financer son budget**, que nous avons besoin d'hôpitaux et d'écoles, EDF voudrait ponctionner 450 millions d'Euros **d'argent public** pour construire cette fonderie radioactive dite Technocentre !
- **et pour le fonctionnement**, la vente du métal « recyclé » ne couvrirait pas même les salaires des 200 employés annoncés ! Quid des autres coûts : énergie, transports, stockage...?

## EN CONCLUSION :

Que ce soit pour préserver :

- La santé publique, **PRIORITAIRE !**
- Les règles de l'économie circulaire
- La nappe phréatique et l'environnement de part et d'autre du Rhin
- L'amitié franco-allemande
- L'argent public des Français...

**REFUSONS CE TECHNOCENTRE !**

